



Demande de procédure dérogatoire relative à la tenue et à la conservation de la carte de contrôle papier C3.2A-chômage temporaire pour certains travailleurs en situation de handicap occupés dans des entreprises de travail adapté

Cette demande vous concerne-t-elle ?

Vous êtes employeur dans une entreprise qui fournit du travail adapté. Vous mettez en chômage temporaire des travailleurs en situation de handicap qui n'ont pas les capacités suffisantes pour comprendre l'importance de la tenue de la carte de contrôle C3.2A-chômage temporaire ni les instructions qui y figurent.

À quoi sert cette demande ?

Utilisez cette demande pour demander une dérogation à la procédure réglementaire relative à la tenue de la carte de contrôle papier C3.2A-chômage temporaire pour ces travailleurs. Conservez leur carte de contrôle dans une armoire sur votre lieu de travail et aidez-les à la compléter correctement avant qu'ils ne commencent à travailler.

Cette dérogation aux obligations de tenue et de conservation de la carte de contrôle papier C3.2A-chômage temporaire vise à s'assurer que, en cas de contrôle au sein de votre entreprise, les travailleurs soient en mesure de présenter immédiatement leur carte de contrôle, complétée de manière correcte.

Que devez-vous faire de cette demande ?

Complétez cette demande de dérogation et remettez-la au bureau du chômage compétent pour le siège d'exploitation de votre entreprise.

Et ensuite ?

Le bureau du chômage de l'ONEM vous tiendra au courant du traitement de votre demande.

Attendez l'accord de l'ONEM avant d'instaurer la procédure dérogatoire de tenue et de conservation des cartes de contrôle papier C3.2A-chômage temporaire de vos travailleurs en situation de handicap.



Demande de procédure dérogatoire relative à la tenue et la conservation de la carte de contrôle papier C3.2A-chômage temporaire pour certains travailleurs en situation de handicap occupés dans des entreprises de travail adapté

À compléter par l'entreprise de travail adapté

Nom de l'entreprise de travail adapté

catégorie employeur

numéro d'entreprise ⁽¹⁾

commission paritaire

n° ONSS ⁽¹⁾

Adresse

(1) Vous complétez soit le numéro d'entreprise soit le numéro ONSS.

Votre demande

La procédure normale pour la tenue et la conservation de la carte de contrôle papier C3.2A reste d'application pour les autres travailleurs.

J'occupe des travailleurs en situation de handicap dans mon entreprise de travail adapté et je demande l'accord de l'ONEM la procédure dérogatoire relative à la tenue des cartes de contrôle papier C3.2A-chômage temporaire.

J'atteste sur l'honneur que les conditions suivantes seront remplies cumulativement :

- j'occupe des travailleurs en situation de handicap qui n'ont pas la capacité de comprendre l'importance de la tenue de la carte de contrôle C3.2A-chômage temporaire ni les instructions qui y figurent ;
- les travailleurs n'ont pas d'autres activités lucratives en dehors de celles qu'ils exercent dans l'entreprise de travail adapté ;
- je délivrerai les cartes de contrôle papier C3.2A-chômage temporaire dès le 1^{er} jour de chômage temporaire et les conserverai dans une armoire sur le lieu de travail des travailleurs ;
- j'assisterai les travailleurs afin qu'ils complètent correctement leur carte de contrôle papier, avant de commencer le travail.

Signature

Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible à l'ONEM.

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Date : ____ . ____ . ____

Nom et signature de l'employeur ou de son délégué

Plus d'infos sur www.onem.be